

Communiqué de Presse
vendredi 2 décembre 2022

Le budget 2023 de l'EPF Ile-de-France en croissance pour soutenir le logement

Le conseil d'administration de l'EPF Ile-de-France a été réuni le 30 novembre 2022 sous la présidence de Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et a adopté le budget 2023.

Le Conseil d'administration a dans un premier temps adopté un budget rectificatif pour 2022, intégrant une hausse des dépenses d'acquisitions, comme des recettes de cessions de 50 M€, en écho à la croissance de l'activité constatée depuis l'été.

Le Conseil d'Administration a ensuite adopté le budget pour 2023, avec un volume d'acquisitions à 580 M€ et un volume de cessions à 400 M€.

Les chiffres sont en avance de 12% sur la feuille de route stratégique (PPI 2021-2025) de manière à répondre à la forte augmentation des sollicitations des collectivités franciliennes depuis fin 2021 (960 M€ de nouveaux engagements en 2021 pour un niveau moyen habituel de l'ordre de 600 M€).

A fin 2022, l'EPFIF sera partenaire de 350 communes et 65 intercommunalités (dont 43 en communes carencées).

Pour Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président du Conseil régional d'Ile-de-France et Président du Conseil d'administration : « Le niveau d'activité confirme la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration en 2021 dans le cadre de sa feuille de route stratégique (PPI). Son accélération conduit le Conseil d'administration à renforcer les moyens nécessaires au soutien du marché du logement, même s'il existe des facteurs de ralentissement qui peuvent freiner le lancement de nouveaux projets pour favoriser l'accès au logement des franciliens. »

Pour Gilles BOUVELOT, directeur général : « Avec ce budget ambitieux, l'objectif est de soutenir le logement au moment où le secteur connaît des risques d'essoufflement. L'EPF Ile-de-France joue ainsi pleinement son rôle d'opérateur public en soutien. »

.../...

L'EPF poursuit sa stratégie visant à faire du foncier, un levier de la transformation écologique. Toutes les opérations nouvelles sont engagées sur la base de son référentiel ABCD¹. Les interventions en acquisitions-réhabilitation sont en croissance et représentent désormais un quart de ses engagements en conventions d'intervention foncière nouvelles. Enfin, dans le cadre du fonds friches, qui permet de débloquent des opérations lourdes de recyclage urbain, 13 opérations de l'EPF Ile-de-France ont été sélectionnées dont 10 opérations pilotées par l'établissement (10.9 M€ pour un montant de travaux total de 23 M€).

⁽¹⁾ L'EPF Île-de-France se donne quatre grands objectifs (« ABCD ») d'intervention et d'innovation pour le PPI 2021 - 2025 :

- A. Contribuer à l'objectif de zéro Artificialisation nette.
- B. Contribuer à l'amélioration de la Biodiversité et au développement de la nature en ville.
- C. Inciter à des projets à faible impact Carbone et à forte qualité environnementale et d'usage.
- D. Diminuer la quantité de Déchets produits par le recyclage urbain en leur réemploi et leur revalorisation.

Sur le volet Environnement et Innovation, l'EPF Île-de-France développera des outils concrets et efficaces pour atteindre ces objectifs en mettant notamment en place des indicateurs permettant de mesurer la situation des territoires et de jauger l'impact relatif de ses interventions dans un souci d'amélioration. Cette ingénierie foncière environnementale devra bénéficier aux collectivités locales partenaires afin de les aider à définir les ambitions en matière de développement durable de leurs territoires et de faciliter la création de la ville durable.

L'EPF Ile-de-France est un opérateur public foncier de l'Etat. Il mobilise le foncier pour développer l'offre de logements, soutenir le développement économique et lutter contre l'habitat indigne aux côtés des collectivités locales franciliennes.

<http://www.epfif.fr>

Contact EPF Ile de France : 01.40.78.90.90 / Guillaume Idier : gidier@epfif.fr